

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 26 janvier 2023

Délibération n°20230126_05

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 46

Suppléants : 1

Pouvoirs : 7

= **VOTANTS : 54**

- dont « pour » : 53

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 1

**Objet : TOURISME : candidature Appel à projet régional ACTT
« accompagnement des territoires touristiques »**

Le jeudi 26 Janvier 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 20 janvier 2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de FOUQUEURE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – GUYON Jean-Guy – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - NAFFRICHOUX Marc - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – BOUCHET Éric LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SYLVESTRE Thierry suppléant de LAVERGNE Didier

Pouvoirs :

1-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

2-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

3-CHABAUTY James pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

4-ROULAUD Jean-Jacques pouvoir à BORDES Jean-Jacques

5-TEILLET Anne pouvoir à CROIZARD Christian

6-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

7-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe

Absents : CHAMPALOUX Didier – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - PINEAU Francine – MUGNIER Pierre-Hermann - JEUNE Karine – CHARRIAUD Sébastien – BOURABIER Jacques – POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : TOURISME : candidature Appel à projet régional ACTT « accompagnement des territoires touristiques »

Vu la délibération du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 25 juin 2018 portant sur le schéma régional de développement touristique et des loisirs de Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 09 juillet 2019 relative à la feuille de route NéoTerra pour accélérer et accompagner la transition environnementale en Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 20 juin 2022 portant sur le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation « SRDEii »,

Vu la délibération du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 17 octobre 2022 approuvant le dispositif Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques de Nouvelle-Aquitaine « ACTT »,

Vu la délibération du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 07 novembre 2022 relative à l'accompagnement de l'organisation et de la valorisation touristiques des territoires et à l'appel à projets régional en découlant baptisé « ACTT » (Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques),

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture rappelle que la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité mettre l'accent depuis 2016 sur la structuration de l'offre et des territoires touristiques dans un objectif de regroupement et de mutualisation.

Ainsi, sur la sur la période 2017 à 2022, le dispositif Nouvelle Organisation Touristique des Territoires (NOTT) a permis d'accompagner 42 territoires de projet répartis sur l'ensemble du territoire régional, retenus pour leur pertinence territoriale.

C'est à ce titre que le territoire du Ruffécois a été soutenu par la Région dans le cadre de ce dispositif orienté vers des actions de sensibilisation et de professionnalisation des prestataires, d'équipements et de modernisation des offices de tourisme et sites d'accueil, d'animation de projets touristiques, d'investissements numériques ou d'études stratégiques.

La Région propose de réorienter ses aides en accompagnant les transitions des territoires, autour d'enjeux et de priorités de l'action régionale, issus notamment du schéma régional de développement touristique et des loisirs de Nouvelle-Aquitaine, des ambitions de la feuille de route Néo Terra, du SRADDET et du SRDEII.

L'objectif principal de la Région est d'accompagner aux changements, les territoires et l'ensemble des acteurs des filières touristiques de Nouvelle-Aquitaine vers un tourisme écoresponsable, en repensant via des transitions ou des transformations, la performance touristique des entreprises et des territoires régionaux.

Pour répondre à ces enjeux des transitions, le dispositif ACTT se décline en appel à projet comprenant différents volets :

1. **L'appropriation d'une stratégie de tourisme écoresponsable** par des actions en faveur de la transition écologique, la participation citoyenne aux enjeux du tourisme durable, la définition et la mise en œuvre des stratégies et des actions d'inclusion sociale.
2. **Le développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises** par le développement des démarches RSE à l'échelle d'un territoire de projet, une réponse à l'enjeu de l'hébergement des saisonniers sur les territoires en tension, la sensibilisation des acteurs du tourisme en se fondant sur les thématiques prioritaires régionales issues de la feuille de route Néo Terra.
3. **L'appui au développement et à l'optimisation de la stratégie économique des professionnels du tourisme**, par la mise en œuvre, au sein de parcours collectifs, d'amélioration de la performance économique des structures touristiques : nouveaux modèles, transformation numérique, démarche collective sur le numérique responsable.

Les 3 volets du dispositif ACTT Nouvelle-Aquitaine, à la lumière des actions déjà en place en Ruffécois :

VOLET 1 : Stratégie éco-responsable	
Diagnostic environnemental et SADI*, participation citoyenne aux projets touristiques	L'OT prévoit la refonte de son SADI*, via l'ingénierie interne. <u>Condition</u> : Prestataire ext.
Restructuration innovante d'office de tourisme	<u>Condition</u> : Prestataire ext. et achats de mobilier. <i>Déjà réalisé dans les antennes fixes et mobiles de l'OT.</i> Opportunité d'un aménagement d'un espace d'information à la Maison du patrimoine à Tusson notamment.
Journées et rencontres professionnelles, avec volet inclusion sociale	L'OT organise des rencontres professionnelles (avec recours ponctuels à des prestataires extérieurs, via Charentes Tourisme ou autre).
Schéma de continuité, d'accessibilité et proposition d'offres adaptées	<u>Condition</u> : Prestataire ext. et achats de mobilier.
VOLET 2 : Développement de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises)	
Sensibilisation et professionnalisation des acteurs touristiques	L'OT organise des formations professionnelles.
Démarche, charte RSE	<u>Condition</u> : Prestataire ext.
Réflexion sur une politique de l'emploi, de la saisonnalité et de la pluriactivité	<u>Condition</u> : Prestataire ext.
VOLET 3 : Développement et optimisation des stratégies économiques des professionnels du tourisme	
Définition d'une offre collective de services nouveaux	<u>Condition</u> : Prestataire ext.
Définition d'une stratégie numérique partagée et transformation numérique responsable des OT	<u>Condition</u> : Prestataire ext. ou démarche mutualisée avec condition de périmètre.
Accompagnement des socio-professionnels à la transformation numérique	L'OT organise des formations professionnelles.
INGENIEURIE	
Accompagnement à l'animation territoriale et à l'émergence de projet (recrutement d'un personnel dédié)	<u>Condition</u> : recrutement d'un personnel dédié.

*SADI : Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture précise, en outre, que la sélection des candidatures est établie sur la base :

- d'un diagnostic touristique/environnemental,
- de la pertinence du périmètre et la recherche d'un équilibre territorial*,
- de la volonté des territoires d'initier des actions collectives en faveur des saisonniers, de la gestion des flux et plus globalement au service de la filière touristique et des transitions,
- de la mise en place d'une gouvernance et de moyens dédiés.

Il ajoute que les territoires pourront déposer leur candidature jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard.

**Le périmètre de contractualisation s'appuiera principalement sur les périmètres de la politique contractuelle de la DATAR. La coopération territoriale sera encouragée afin de constituer des territoires touristiques pertinents en termes d'offre, pouvant constituer une destination.*

Monsieur le Vice-Président propose de candidater à l'appel à projet à l'échelle du territoire touristique du Ruffécois (concerne les 2 EPCI), afin de bénéficier du soutien financier régional pour poursuivre la professionnalisation et la structuration de l'offre touristique sur le territoire.

Il est proposé de confier à l'office de tourisme Nord Charente le soin de préparer la réponse à cet appel à projet, qui devra ensuite faire l'objet d'une validation préalable par les 2 EPCI concernés.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à la majorité, décide :

- **D'APPROUVER le principe de candidater à l'appel à projet régional ACTT,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Vice-Président à mener toutes les démarches en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD

